

PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE

LES PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE DES MILITAIRES DES ARMÉES

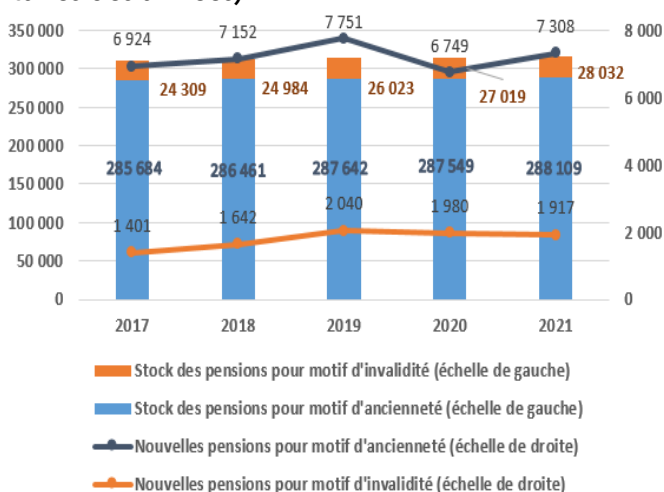
Au 1^{er} janvier 2022, le stock en paiement pour les militaires des armées s'élève à 316 141 pensions militaires de droit direct, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,5 %).

Ces pensions se scindent en deux motifs distincts : 288 109 pensions sont mises en paiement pour motif d'ancienneté et 28 032 pour motif d'invalidité. En 2021, les nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct mises en paiement ont augmenté de 5,7 % par rapport à 2020 pour s'établir à 9 225 nouvelles pensions, dont 7 308 nouvelles pensions pour motif d'ancienneté et 1 917 pour motif d'invalidité (fig. 1). Au 1^{er} janvier 2022, le stock des pensions militaires de retraite de droit dérivé s'établit à 120 413 pensions, soit -1,8 % par rapport à 2020. Les nouvelles pensions de droit dérivé mises en paiement en 2021 se sont élevées à 6 038 pensions, dont 91,7 % versées aux conjoints survivants.

Les limites d'âge de départ à la retraite des militaires sont fixées par la loi. En 2021, l'âge moyen des militaires nouvellement pensionnés pour motif d'ancienneté est de 47 ans et 4 mois, soit 5 mois de plus qu'en 2020 (fig. 2). En moyenne, les officiers partent à la retraite à 54 ans et 10 mois, les sous-officiers à 46 ans et 10 mois, et les militaires du rang à 42 ans et 8 mois. L'âge moyen du départ à la retraite pour motif d'invalidité est de 29 ans et 8 mois, respectivement 38 ans et 4 mois pour les officiers, 34 ans et 8 mois pour les sous-officiers, et 27 ans et 3 mois pour les militaires du rang.

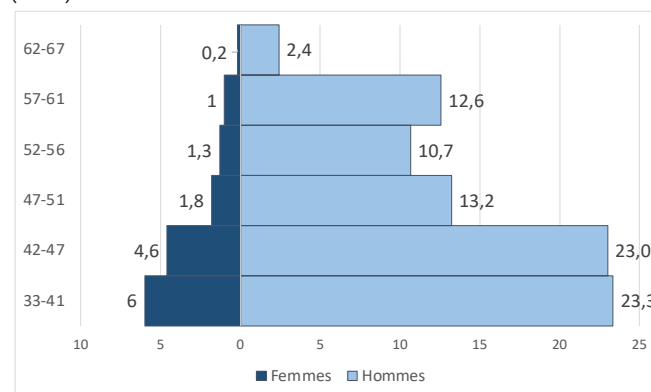
La pension militaire de retraite mensuelle brute moyenne pour motif d'ancienneté mise en paiement en 2021 est de 1 676 €, en augmentation de 1,3 % en un an. Le montant de la pension varie fortement avec le grade : il est de 3 026 € pour les anciens officiers, de 1 509 € pour les anciens sous-officiers et de 1 047 € pour les anciens militaires du rang. Le montant médian des nouvelles pensions pour motif d'ancienneté augmente de 1,1 %, passant de 1 392 € à 1 407 € (fig. 3). La pension moyenne de droit direct pour invalidité mise en paiement en 2021 s'élève à 451 €, soit +9,2 % par rapport à 2020. Le montant médian passe de 229 € à 241 € (fig. 4).

Figure 1 – Évolution du nombre de pensions militaires de droit direct entrées en paiement (militaires des armées)



Note de lecture : En 2021, 7 308 nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté ont été mises en paiement.
Champ : Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.
Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

Figure 2 – Âge des militaires nouvellement pensionnés en droit direct pour motif d'ancienneté en 2021 (en %)



Note : Il s'agit de l'âge à la jouissance initiale de la pension.
Note de lecture : Les femmes ayant entre 33 et 41 ans représentent 6 % des pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté mises en paiement en 2021.
Champ : nouvelles pensions de droit direct en 2021 pour motif d'ancienneté des militaires, hors Gendarmerie nationale.
Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

- **Droit direct** : droits acquis par un fonctionnaire, magistrat ou militaire au titre de sa carrière.
- **Droit dérivé** : droits acquis suite au décès en activité ou en retraite du fonctionnaire, magistrat ou militaire. Il s'agit en général des droits indirects acquis par le conjoint survivant ou divorcé et/ou les enfants (orphelins) qui bénéficient de ce fait d'une pension de réversion.
- **Pension militaire de retraite pour motif d'ancienneté ou pension de vieillesse (motif de départ pour vieillesse des PCMR)** : pensions attribuées pour un motif de départ en retraite autre qu'invalidité.
- **Pension militaire de retraite pour motif d'invalidité (motif de départ pour invalidité des PCMR)** : pensions couvrant la perte de revenu liée à l'altération grave de l'état de santé d'une personne en activité.

CHAMP

L'unité statistique est la pension et non le pensionné. Le champ retenu dans cet article est celui des militaires des armées, hors militaires de la Gendarmerie.

En janvier 2022, le service des retraites de l'État (SRE) a procédé à une refonte complète de la chaîne de production des bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR). Dorénavant les concepts de stocks et de flux s'appuient sur la notion de paiement. Autre changement pour les PCMR, les stocks ne sont plus extraits au 31 décembre de l'année N mais au 1^{er} janvier de l'année N+1. Les séries de la figure 1 ont été rétropolées en conséquence et sont donc homogènes.

SOURCES

DGFiP, Service des retraites de l'État (label « Statistiques Publiques »).

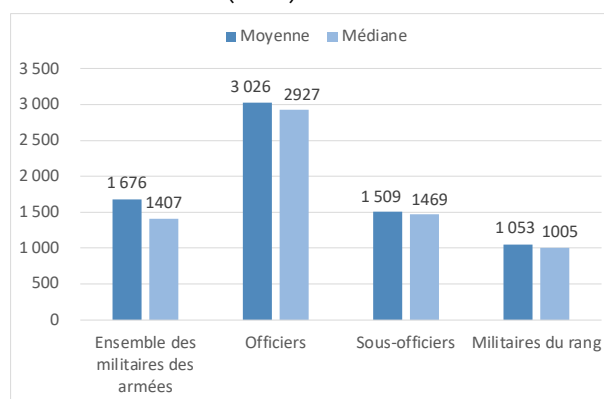
POUR EN SAVOIR PLUS

- Wyckaert M., *Le nombre de nouvelles pensions de retraites des militaires des armées repart à la hausse en 2021*, EcoDef Statistiques n° 233, OED, novembre 2023.
- Direction des ressources humaines du ministère de la Défense, *Rapport social unique 2022 du mi-*

nistère des Armées, Ministère des Armées, Secrétariat général pour l'administration, juillet 2022.

- Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM), *Les pensions militaires de retraite : Finalités, état des lieux, enjeux d'une réforme*, 14^e rapport thématique, juin 2020.

Figure 3 – Montants mensuels des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté des militaires des armées mise en paiement en 2021 (en €)

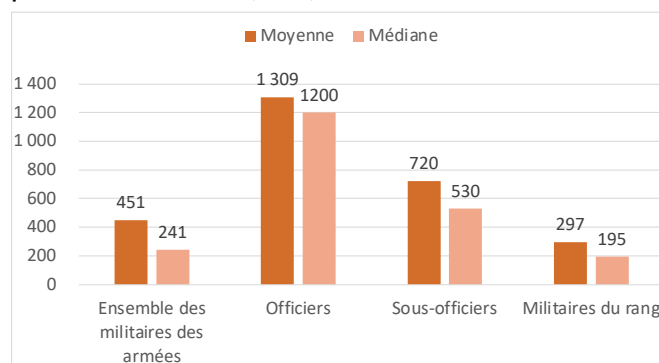


Note de lecture : En 2021, le montant moyen mensuel brut des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'ancienneté mises en paiement est de 1 676 €.

Champ : Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.

Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).

Figure 4 – Montants mensuels des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'invalidité des militaires des armées mises en paiement en 2021 (en €)



Note de lecture : En 2021, le montant moyen mensuel brut des nouvelles pensions militaires de retraite de droit direct pour motif d'invalidité mises en paiement est de 451 €.

Champ : Pensions militaires de retraite de droit direct, hors Gendarmerie nationale.

Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, Bases statistiques des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).